

Association Drôme Ardèche - Tibet

BP 420 - 26402 Crest cedex

Tél. : 04 75 22 28 58

Courriel : Tibet26-07@wanadoo.fr

<http://www.dromeardeche-tibet.org/>

M

Maire de

Et le conseil municipal

Objet : Motion du conseil municipal
Un drapeau pour le Tibet

Le

Madame, Monsieur le Maire, et mesdames, messieurs les Conseillers Municipaux,

Le peuple Tibétain subit un génocide humain et culturel dans le plus grand silence des nations. Face à l'urgence de la situation, nous vous communiquons le dossier ci-joint pour solliciter de votre part le vote d'une motion concernant la RECONNAISSANCE DES DROITS DU PEUPLE TIBETAIN.

Le 6 juillet 2000, le Parlement Européen a adopté à une large majorité une résolution qui:

"demande au Conseil, à la Commission et aux Etats membres (de l'Union Européenne) de mettre tout en œuvre pour que le gouvernement de la République Populaire de Chine et le Dalai Lama négocient **un nouveau statut du Tibet qui garantisse une pleine autonomie des Tibétains** dans tous les secteurs de la vie politique, économique, sociale et culturelle, avec les seules exceptions de la politique étrangère et de la politique de défense";

Et où :

"il invite les gouvernements des Etats membres à **examiner sérieusement la possibilité de reconnaître le gouvernement tibétain en exil comme légitime** représentant du peuple tibétain si, dans un délai de trois ans, les autorités de Pékin et le gouvernement tibétain en exil n'ont pas conclu un accord sur un nouveau statut pour le Tibet, au travers de négociations organisées sous l'égide du Secrétaire Général des Nations Unies".

Aujourd'hui, cette résolution est arrivée à échéance, et toujours aucune négociation n'a vu le jour. Toutefois les Tibétains espèrent toujours. Nous vous invitons à **appuyer cette résolution par tous les moyens qui sont en votre pouvoir**. Nous souhaitons que le Parlement Français puisse prendre une résolution similaire à celle du Parlement Européen.

Pourquoi ? :

Le Tibet a connu, depuis son invasion, un véritable massacre : 1 200 000 morts.

La politique d'immersion de la population Tibétaine par la population Han ne fait que s'accroître : aujourd'hui, 6 millions de Tibétains vivent sur leur terre parmi 8 millions de Hans. Il est prévu 40 millions de Hans d'ici l'an 2020.

Les femmes subissent des stérilisations et avortements forcés.

6000 monastères ont été détruits.

L'écologie du plateau tibétain est dévastée.

Un « opposant » au régime est emprisonné, « rééduqué », et doit renier son attachement à ses racines culturelles ou religieuses avant d'être libéré.

La langue Tibétaine n'est plus enseignée après l'école primaire... ..

Nous voulons promouvoir, avec les Tibétains, une culture de non-violence et de respect des droits humains.

Telles sont, succinctement, les raisons pour lesquelles nous vous invitons, Madame, Monsieur le Maire, et mesdames, messieurs les Conseillers Municipaux, à vous associer à la **campagne européenne "un drapeau pour un réel statut de pleine autonomie pour le Tibet"**. Nous vous proposons de décider, comme l'ont fait d'autres communes de France, de **faire flotter en permanence, le drapeau tibétain, sur votre municipalité jusqu'à l'obtention du statut de pleine autonomie pour le Tibet**. Ci-joint la liste des communes Européennes qui ont à ce jour pris cet engagement.

Conscients qu'il s'agit d'une véritable responsabilité, nous vous remercions pour ce que vous pourrez entreprendre. Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner les originaux des documents signés que nous transmettrons.

Le Dalai Lama terminait ainsi son discours au Parlement Européen à Strasbourg le 24 Octobre 2001 :

« Je vous demande de continuer à soutenir notre cause dans cette période difficile de l'histoire de notre pays. »

Cordialement et *Tashi Delek*

Drôme Ardèche - Tibet

-
- Pièces jointes : - Proposition de motion pour le conseil municipal
- L'appel des maires
 - Résolution du Parlement Européen du 6 juillet 2000
 - Liste des municipalités qui exposent le drapeau tibétain de façon permanente
 - Pages d'infos sur le Tibet
 - Adresses où envoyer la motion signée
 - L'association / L'histoire et la signification du drapeau tibétain